

Règlement intérieur du Tournoi Rapide de Méry sur Seine 3 mars 2024

Article 1 : Le club d'Echecs en Seine situé à Méry sur Seine organise son premier tournoi Rapide dans la salle des associations, 4 route de Plancy – 10170 - Méry sur Seine le dimanche 3 mars 2024

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation : 62514

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées lors du 93^{ème} congrès de la Fide à Chennai (Inde) applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide d'avril 2024.

Les appariements informatisés (programme PAPI version 3.3.7 conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Licence A ou B Obligatoire

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 7 rondes sur la cadence de 2 x 12 minutes + 3 s par coup

Article 4 : Inscription et Horaires de jeu

Nombre de joueurs maximum : 30 joueurs : Seul l'organisateur se donne le droit d'intervenir et modifier quelque peu le nombre de joueurs

Tarif : Jeunes : 5 Euros Adultes : 10 Euros

Horaires :

- 09 : 00 / 09 : 45 : contrôle des inscriptions et des licences : pas de prise de licence sur place
- Ronde 1 : 10 : 00 Ronde 2 : 10 : 45 Ronde 3 : 11 : 30
- Ronde 4 : 14 : 00 Ronde 5 : 14 : 45 Ronde 6 : 15h : 30 Ronde 7 : 16 : 15
- Remise des prix vers 17 h

Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente.

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz tronqué - le Buchholz - le Kashdan.

Article 6 : le tournoi est arbitré par Pierre CHANTIER, arbitre Fédéral Open 1.

Article 7 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel en dehors d'une proposition qu'après un affrontement réel sur l'échiquier et validation par l'arbitre. Un minimum de 20 coups doit avoir été joué avec échanges.

Article 8 : l'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 9 : le tournoi s'effectuant sur une cadence Fischer, Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO ne s'appliquent pas

Article 10 : Un joueur sera considéré forfait 5 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Article 11 : Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide : respect des règles, respect des adversaires, de l'arbitre et des organisateurs.

Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entrainera la partie perdue pour le fautif.

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi
Toute dégradation de matériel entrainera l'exclusion du tournoi

Article 12 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 13 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements.

Article 14 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 15 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Méry sur Seine à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

Article 16 : La participation au tournoi rapide de Méry implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal
Pierre CHANTIER

L'organisateur
Pierre BENOIT